



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN-DE-PANET

Aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 août 2023, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 359-2023 relatif à la démolition d'immeuble.
2. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 2 octobre 2023 à 19h30 au 195, rue Bilodeau à Saint-Fabien-de-Panet
3. Le projet vise notamment à :
 - a. Soumettre à une demande d'autorisation la démolition de certains immeubles;
 - b. Créer un comité chargé d'autoriser ou de refuser les demandes d'autorisation de démolition d'immeuble;
 - c. Établir des critères pour l'analyse d'une demande de démolition d'immeuble;
 - d. Prévoir les étapes à suivre pour le dépôt d'une demande et l'obtention d'une autorisation de démolition, dont notamment les documents et les informations à fournir de même que les délais et les échéanciers à respecter;
 - e. Imposer des sanctions à la suite de la démolition sans autorisation d'un immeuble visé.
4. Ce règlement, une fois en vigueur, s'appliquera à l'ensemble du territoire de la municipalité.
5. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée au bureau municipal, sis au 195, rue Bilodeau à Saint-Fabien-de-Panet, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h ou en ligne sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante <http://www.saintfabiendepanet.com/>.
6. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire

Donné à Saint-Fabien-de-Panet, ce 11^e jour d'août 2023.

Annick Grégoire-Bégin

Annick Grégoire-Bégin

Directrice-général et greffière-trésorière